

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA COMMUNE DE PAULHAN
A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTAIS**

Entre :

La Communauté de Communes du Clermontais, sise 20 avenue Raymond Lacombe à CLERMONT L'HERAULT, représentée par son Président, Monsieur Jean Claude LACROIX, agissant aux présentes en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire du 10 mai 2017.

Et :

La commune de Paulhan, sise 19 cours national à Paulhan, représentée par son Maire, Monsieur Claude VALERO, agissant aux présentes en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 18 mai 2017.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1^{er} : La Commune de Paulhan met à la disposition de la Communauté de Communes **Monsieur SECH Patrick**, titulaire du grade Adjoint technique principal 1^{ère} classe conformément aux dispositions de la Loi n° 84.53 du 26 Janvier 1984 et du décret n° 85.1081 du 08 octobre 1985.

Article 2 : Le temps de travail de **Monsieur SECH Patrick** s'effectuera durant la période du 6 juin au 31 aout 2017 sur la base de 100 heures maximum.

Article 3 : **Monsieur SECH Patrick** assurera le démarrage et la mise en hivernage de la piscine de Paulhan et aura en charge:

- La vidange des bassins
- Le remplissage des bassins
- La mise en fonction de toute l'installation
- La mise en hivernage des bassins (septembre)

Article 4 : La Communauté de Communes ne versera aucun complément de rémunération à **SECH Patrick**, sauf remboursement de frais inhérents à l'exercice de cette mission (déplacements, matériel,.....).

Le montant de la rémunération et des charges salariales correspondant la rémunération de **Monsieur SECH Patrick** sera remboursée à la Commune de Paulhan par la Communauté de communes du Clermontais sur présentation d'un titre de recette mensuel.

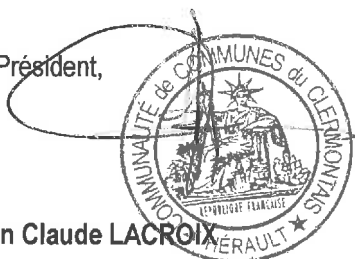
Article 5 : A l'expiration de la présente convention de mise à disposition une nouvelle convention pourra être conclue, de façon expresse.

Fait à Clermont l'Hérault,
Le 11 mai 2017

Pour la Communauté de Communes
Du Clermontais

Le Président,

Jean Claude LACROIX



Pour la Commune de
Paulhan

Le Maire

Claude VALERO

